

vaient avoir. Elle la refusa et me fit dire : qu'ayant été rejetée par ma famille elle n'en accepterait jamais ni argent ni tendresse !... ; qu'étrangère elle avait vécu pour moi et les miens, étrangère elle voulait mourir !...

« Connaissant la fierté de cette malheureuse femme, je n'insistai pas d'avantage, car toutes mes démarches pour réussir à la secourir eussent été vaines ; mais je m'occupai à faire prospérer cet argent que je ne regardais que comme un dépôt, dans l'intention de le donner un jour, soit à elle, si elle revenait à de meilleures intentions, soit à sa fille, quand celle-ci serait en âge d'être mariée. 50 mille francs sont donc déposés pour cette dot, et 50 restaient entre mes mains, pour s'augmenter dans les affaires : les voici.

« Je viens d'apprendre qu'un des oncles de cette belle-sœur infortunée est mort dernièrement en Amérique ; il ne laisse rien et cependant elle le croit riche. Il faut donc profiter de cette erreur !... Va lui porter cette somme comme si elle avait été envoyée à la maison Lereuille par son correspondant des Etats-Unis, qui en annonce une égale d'ici à quelque temps. La veuve du pauvre Jules ignore notre liaison, elle ne pourra donc jamais soupçonner ma ruse... Mais tu comprends maintenant toute l'importance du secret que je te confie. Jure moi donc sur l'honneur que tu le garderas religieusement quoi qu'il arrive... ; et maintenant la pauvre veuve et la jeune orpheline auront du pain et nous serons quittes, car tu m'auras rendu un immense service en assurant leur bonheur ! »

Robert serra les mains d'Edouard entre les siennes, et lui fit le serment de ne jamais divulguer à personne au monde, d'où venait la somme destinée à un si noble usage.

Après cette promesse le capitaine prit congé de son ami et s'éloigna tranquille, tandis que celui-ci se rendit chez la pauvre veuve, pour lui porter les 50 mille francs dont il était le dépositaire.

Le matin même de l'arrivée d'Edouard, Robert avait touché pour la maison une traite de 60,000 fr. qu'il était en train d'enregistrer. quand l'entrée du capitaine dans son cabinet vint l'interrompre ; cet argent, placé dans une caisse particulière où Robert déposait toutes les sommes qu'il ne voulait pas faire entrer dans l'encaissement général avant d'avoir mis ses papiers en règle, y était encore quand il sortit pour faire la course de bienfaisance dont il s'était chargé ; et pourtant, à son retour, lorsqu'il voulut la reprendre pour terminer ses comptes, elle avait disparu !...

Pâle, tremblant d'inquiétude, Robert appelle aussitôt Germain, son homme de confiance, pour lui demander si M. Lereuille ne serait pas entré dans son cabinet pendant son absence pour prendre une somme importante placée dans sa caisse particulière, et ce fut avec désespoir qu'il apprit que son patron était non-seulement absent de la maison, mais aussi de Paris, depuis le matin.

Germain partagea vivement la peine de son maître, auquel il semblait porter la plus tendre affection, et c'était toute justice, car c'était au bon Robert qu'il devait non-seulement son existence, mais aussi la position heureuse qu'il occupait dans la maison.

Trouvé, par lui, au coin d'une borne où il était tombé mourant de faim et de misère, celui-ci, qui se rappela sa triste position d'autrefois et qui voulut obéir aux ordres de son bienfaiteur, en rendant à un autre

le service qu'il en avait reçu, fit transporter dans son logis le malheureux mendiant, lui donna de quoi manger, de quoi se vêtir, et, par son instante prière, obtint du bon M. Lereuille de le faire placer comme garçon de caisse au service de la maison.

Germain, qui semblait profondément heureux du changement opéré dans son existence, s'attacha fortement à son généreux protecteur qui l'employa plus particulièrement à son service, et peu à peu lui accorda toute sa confiance.

Les choses en étaient là au moment du vol que nous venons de vous raconter.

Non seulement Germain jeta des cris de désespoir quand il apprit la disparition de la somme importante que réclamait Robert, mais, voulant mettre à couvert, dit-il, son honneur et celui de son maître, il demanda une enquête dans la maison, et, malgré l'opposition qu'y fit Robert, il alla prévenir l'autorité.

Alors la justice informa ; et comme toutes les perquisitions et tous les interrogatoires ne firent découvrir aucun coupable parmi les autres employés ou commis de la maison et que Robert seul avait touché la somme, le malheureux fut accusé !...

M. Lereuille, furieux de cette accusation injuste, répondit de la probité de son caissier et voulut éteindre l'affaire ; mais le magistrat chargé des poursuites s'y refusa résolument, exigeant que la justice eût son cours ; et comme, d'après tous les renseignements recueillis, il jugeait au contraire que Robert était coupable, il ordonna son arrestation.

Le pauvre garçon fut donc, malgré son désespoir, conduit et enfermé à la Force, comme un criminel.

Lorsqu'on instruisit l'affaire, tous les camarades de l'accusé, tous les gens attachés à la maison répondirent de l'honneur et de la bonne conduite de leur chef. Un seul protesta contre et donna même des preuves sur la culpabilité de Robert. Cet accusateur était Germain !...

Il déclara que celui que l'on voulait à tout prix faire croire innocent était un débauché, un libertin ; que lui, Germain, lui avait vu prendre les billets de banque, les serrer dans son portefeuille, et que l'ayant suivi, il savait qu'il les avait portés chez une femme veuve, ouvrière en dentelle, qui demeurait rue Saint-Claude, au Marais, veuve qui avait une fille de 17 ans, belle comme un ange.

Cette déclaration étrange fut affirmée mensongère par M. Lereuille ; mais le juge d'instruction ayant fait prendre des informations précises, sut par la veuve elle-même que l'accusation de Germain était véritable, car elle déclara que Robert, qu'elle ne connaissait que de ce jour-là, ajouta-t-elle, était venu, au nom de la maison dont il était le caissier, lui remettre une somme de 50,000 fr. qu'il disait provenir d'un envoi d'Amérique.

Cette succession était-elle véritable ? voilà ce qu'on voulut éclaircir, et les livres, et les registres furent vérifiés avec soin. Mais rien ne vint prouver la vérité de cette attestation.

Ce mystère parut étrange, et Robert fut appelé et confronté avec la veuve qui involontairement s'était faite son accusatrice. Mais il confirma ce qu'elle avait dit, et se refusa à répondre à toute autre question.

Le bon M. Lereuille était au désespoir, car il restait convaincu de l'innocence de Robert, et il devinait, sans le comprendre, qu'un secret funeste planait sur cette malheureuse affaire. Mais prières, supplications, me-